



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres en exercice : 27

Séance du 26 mars 2025

Nombre de Membres présents : 22

L'an deux mille vingt-cinq

Nombre de suffrages exprimés : 26

Et le vingt-six-mars

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

A dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilles MOURGUES.

Date de la convocation :

13 mars 2025

Présents

J. H. FALANGA – C. ONTIVEROS – S. LUCZAK
G. BARRIOL – F. BLARQUEZ – M. NOEL-GAMET
H. JAUBERT – P. PORTE – V. LEVEQUE – S. REBUFFAT
R. BENEJEAN – M. DUMAS – J. CHUECOS – F. CHEILAN
A. RATTIER – J.L. CLOEZ – A. JOUBERT – N. LIGNY
A. VASAI – C. UHL – P. CASTEAU

Objet de la délibération

23-2025

Recrutement d'agents contractuels pour répondre à un besoin saisonnier d'activité

Excusé(s) ayant donné pouvoir

- M. AUGIER à A. VASAI
- S. AELVOET à S. REBUFFAT
- S. LEBELLE à R. BENEJEAN
- M. SOLER à M. DUMAS

Absent(s)

Jérôme DELCOURT

Marie DUMAS a été nommée secrétaire de séance

Rapporteur : Gilles MOURGUES

L'article L. 332-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité et pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir un renfort pour assurer le bon fonctionnement et la continuité des services pendant les congés d'été.

Ces emplois se répartissent dans les services de la façon suivante pour les mois de juillet et d'août :

- 1 emploi au restaurant scolaire à 17h30 hebdomadaire
- 1 emploi au service technique à 17h30 hebdomadaire
- 1 emploi au service entretien à 17h30 hebdomadaire

Et il sera possible de les moduler d'un service à l'autre selon les candidatures et les besoins.

Ces emplois seront rémunérés sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique.

Les candidats seront choisis, après un appel à candidature, par tirage au sort lors d'une séance du Conseil Municipal.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Municipal la création de trois postes à temps non complet ci-après :

NOMBRE	GRADE	DATE D'EFFET
3	Création de trois postes de non titulaire (article 332-23-2° du code général de la fonction publique – accroissement saisonnier d'activité) Grade : adjoint technique territorial à temps non complet 17h30	01/07/2025

DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la délibération n°66-2014 du 19 mai 2014 qu'il convient d'actualiser,

Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'APPROUVER la création des postes comme ci-dessus exposé,

Article 2 : DE DIRE que les crédits correspondants sont et seront prévus et inscrits au budget de la Commune,

VOTE

Pour : G MOURGUES - J.H. FALANGA - C. ONTIVEROS - S. LUCZAK - G. BARRIOL
F. BLARQUEZ - H. JAUBERT - M. NOEL-GAMET - P. PORTE - V. LEVEQUE - S. REBUFFAT
R. BENEJEAN - M. DUMAS - J. CHUECOS - F. CHEILAN - A. RATTIER - J.L. CLOEZ
A. JOUBERT - N. LIGNY - A. VASAI - C. UHL - P. CASTEAU - M. AUGIER - S. AELVOET
S. LABELLE - M. SOLER

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire,
Gilles MOURGUES

La Secrétaire de séance,
Marie DUMAS

